Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANTIBES - 0601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/09/2024 - B2024/006460 - 2018 B 01217 - 801 888 421 - ABEEWAY

Comptes annuels

ABEEWAY
Société par Actions Simplifiée au capital de 217.337 euros
Siège social : Immeuble Aristote, Sophia Antipolis, 2000 route des Lucioles – 06410 Biot
801 888 421 RCS Antibes

Exercice clos le 31 décembre 2023

Pour copie certifiée conforme à l'original,
ACTILITY,
Représentée par Monsieur Olivier HERSENT



Bilan actif

Abeeway

Etats de synthèse au 31/12/2023

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	6 846 274	5 925 555	920 719	1 253 441
Concessions, brevets et droits assimilés	73 933	55 465	18 468	24 730
Autres immobilisations incorporelles	694 290		694 290	532 737
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	240 745	186 733	54 012	43 235
Autres immobilisations corporelles	37 768	34 064	3 704	7 093
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	7 269		7 269	7 269
ACTIF IMMOBILISE	**7 900 279**	**6 201 816**	**1 698 463**	**1 868 505**
Stocks				
Matières premières et autres approv.	606 800	42 469	564 332	189 315
Produits intermédiaires et finis	542 918	135 332	407 587	269 878
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 189 003	92 231	1 096 772	1 155 692
Fournisseurs débiteurs	27 650		27 650	16 141
Personnel	1 544		1 544	1 661
Etat, Impôts sur les bénéfices	294 752		294 752	353 190
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	24 661		24 661	58 182
Autres créances	28 773		28 773	
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				239 746
Valeurs mobilières de placement	22 125		22 125	22 125
Disponibilités	224 509		224 509	363 995
Charges constatées d'avance	50 060		50 060	13 303
ACTIF CIRCULANT	**3 012 796**	**270 031**	**2 742 764**	**2 683 229**
Ecarts de conversion - Actif	3 028		3 028	63 044
COMPTES DE REGULARISATION	**3 028**		**3 028**	**63 044**
TOTAL ACTIF	**10 916 103**	**6 471 848**	**4 444 255**	**4 614 778**

Bilan passif

Abeeway

Etats de synthèse au 31/12/2023

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	217 337	217 337
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	805 148	3 698 637
Report à nouveau		-2 359 699
Résultat de l'exercice	***69 827***	***-533 790***
CAPITAUX PROPRES	**1 092 312**	**1 022 485**
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	3 028	63 044
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**3 028**	**63 044**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 633 395	1 985 741
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	536 439	434 120
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	817 561	692 665
Personnel	*98 463*	*122 790*
Organismes sociaux	*98 969*	*123 771*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*97 010*	*84 993*
Autres dettes fiscales et sociales	*42 025*	*60 263*
Dettes fiscales et sociales	336 468	391 817
Autres dettes	3 563	2 181
Produits constatés d'avance	11 690	15 590
DETTES	**3 339 115**	**3 522 114**
Ecarts de conversion - Passif	9 800	7 135
TOTAL PASSIF	**4 444 255**	**4 614 778**

COMPTE DE RESULTAT

Abeeway

Etats de synthèse au 31/12/2023

	du 01/01/23 au 31/12/23	du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS		
Production vendue	5 833 225,39	4 659 445,53
Production stockée	214 535,98	-112 685,67
Subventions d'exploitation	23 411,07	
Autres produits	752 798,77	814 838,06
Total	**6 823 971,21**	**5 361 597,92**
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de m.p & aut.approv.	2 954 240,66	2 265 725,84
Variation de stock (m.p.)	-410 558,59	84 637,17
Autres achats & charges externes	2 301 508,06	1 500 640,68
Total	**4 845 190,13**	**3 851 003,69**
MARGE SUR M/SES & MAT	**1 978 781,08**	**1 510 594,23**
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	44 708,24	20 559,55
Salaires et Traitements	754 075,72	774 709,24
Charges sociales	311 508,58	331 626,26
Amortissements et provisions	1 056 700,26	1 170 792,96
Autres charges	20 657,33	20 660,44
Total	**2 187 650,13**	**2 318 348,45**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-208 869,05**	**-807 754,22**
Produits financiers	115 815,35	111 815,26
Charges financières	137 546,22	196 988,89
Résultat financier	**-21 730,87**	**-85 173,63**
RESULTAT COURANT	**-230 599,92**	**-892 927,85**
Produits exceptionnels	5 690,76	1 300,00
Résultat exceptionnel	**5 690,76**	**1 300,00**
Impôts sur les bénéfices	-294 736,00	-357 838,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	**69 826,84**	**-533 789,85**

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2023, qui dégagent un bénéfice de 69 827 €, ont été arrêtés le 25 juin 2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Tour de financement Actility SA

Le 16 juin 2023, l'Associé Unique d'Actility a finalisé une levée de fonds d'un montant total de 4.7m€. En complément de cette injection de trésorerie, l'ensemble des obligations convertibles émises par Actility ont été converties en actions pour une valeur totale de 11 364 880 euros.
Compte tenu des éléments qui précédent, l'hypothèse de continuité de l'exploitation a été retenue par l'Associé unique.

Crédit d'impôt Recherche (CIR)
La société Abeeway SAS est éligible au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour l'exercice clôturant au 31/12/2023.
Le montant comptabilisé à ce titre en compte de résultat s'est élevé à 294 736 euros en 2023 (357 838 euros en 2022).

Impacts principaux du conflit Russie Ukraine sur les activités de la société
La guerre en Ukraine et les tensions géopolitiques ont contribué à une incertitude économique qui a eu un effet négatif important sur tous les marchés.
Dans un contexte inflationniste, les augmentations de prix nécessaires ont été mises en place dans les délais adéquats par la société et ont permis d'éviter une érosion des marges.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L123-12 à L123-28 et R123-172 à R123-208) et du règlement ANC n°2016-07 du 26/12/2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Intangibilité du bilan d'ouverture, et
- Indépendance des exercices.

L'hypothèse de continuité de l'exploitation a été retenue par l'Associé unique compte tenu des éléments mentionnés au paragraphe 1.1 ci-dessus.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle, où lorsque
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

3.1 – FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont constatés en charges quand ils sont encourus. Les frais de développement comptabilisés sur l'exercice concernant les balises ont été activés en immobilisations incorporelles au 31/12/2023 pour 725 571 euros par la contrepartie d'un compte de production immobilisée. Ce montant inclus :

- Une quote-part de dépenses de personnel,
- Des dépenses de sous-traitance, et
- Des honoraires pour dépôts de brevet.

Les frais de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer des produits ou protocoles qui peuvent donner lieu à un ou plusieurs brevets.

En 2023, Abeeway a poursuivi ses efforts R&D visant à étendre et à mettre à jour l'ensemble des sa gamme de balises de géolocalisation à faible consommation.

De par la nature de l'activité de la société et compte tenu du caractère innovant des projets nous les avons immobilisés à l'actif du bilan car les projets afférents satisfont aux critères comptables et en particulier :

- Ils sont clairement définis et les coûts afférents sont mesurés de façon fiable identifiés clairement,
- Leur faisabilité technique est démontrée,
- Les produits ont de sérieuses chances d'être commercialisés ou utilisés en interne,
- Les actifs sont générateurs d'avantages économiques futurs,
- Les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les frais de développements sont amortis linéairement à compter de leur date de mise en service en retenant une durée de 3 ans.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées, des frais de recherche & développement, dépôts de marque ainsi que les coûts de certification. Elles sont amorties de la façon suivante :

- Dépôt de marque .....Non amortissable
- Certification .....Linéaire …3 ans

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation de chaque bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de sa valeur résiduelle, sous réserve que cette valeur résiduelle soit à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel et outillage ..... Linéaire… 3 à 5 ans
- Matériel et outillage R&D ..... Linéaire… 3 ans
- Agencements, Installations ..... Linéaire… 5 ans
- Matériel informatique ..... Linéaire… 3 ans

3.3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont principalement constituées des dépôts et cautionnements consentis par la Société.

3.4 – STOCK

Les stocks sont valorisés sur la base de la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- Sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence ;
- Sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

Des provisions couvrant les risques de perspectives de ventes ont été par ailleurs comptabilisées sur la base d'analyses par référence menées par le Management de la Société.

Au 31 décembre 2023, les stocks sont dépréciés à hauteur de 177 800 euros.

3.5 – CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent principalement :

- Le crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif du bilan au cours de l'exercice pendant lequel les dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ont été engagées, ainsi que
- Les créances de TVA, et
- Les avances versées aux fournisseurs.

3.6 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la date de clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – Actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

3.7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le risque est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

3.8 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en retenant comme principales hypothèses :

- Age de départ en retraite : 67 ans
- Taux de turnover : 6 %
- Taux d'actualisation : 1,3 %
- Hausse annuelle des salaires : 2 %

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions dans les comptes annuels mais sont mentionnés en engagement « hors-bilan ». (Cf. note 17).

3.9 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société résulte essentiellement de ventes de produits finis et de prestations de services qui les accompagnent.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités

ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des dispositions prévues aux contrats.

3.10 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant correspond aux produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

3.11 – SUBVENTIONS RECUES

Les subventions reçues sont reconnues au sein du résultat de la période dès lors que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2023

IMMOBILISATIONS	31-déc-22	Augmentation	Diminution/ Cession/ Reclassement	31-déc-23
Frais de developpement capitalisés	6 282 257	564 018		6 846 274
Autres immobilisations incorporelles	65 083	8 850		73 933
Immobilisations incorporelles en cours	532 737	684 458	522 905	694 290
TOTAL 1	**6 880 076**	**1 257 326**	**522 905**	**7 614 497**
Matériel et outillages industriels	197 787	42 958		240 745
Installations et agencements	28 550			28 550
Matériel de bureau	7 404	1 814		9 218
TOTAL 2	**233 741**	**44 771**	**-**	**278 513**
Dépôts de garantie	7 269			7 269
TOTAL 3	**7 269**	**-**	**-**	**7 269**
TOTAL GENERAL (1+2+3)	**7 121 087**	**1 302 097**	**522 905**	**7 900 279**

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 Décembre 2023

IMMOBILISATIONS	31-déc-22	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc-23
Frais de développement capitalisés	5 028 816	896 739		5 925 555
Autres immobilisations incorporelles	40 353	15 112		55 465
TOTAL 1	**5 069 168**	**911 852**	**-**	**5 981 020**
Matériels et outillages industriels	154 552	32 180		186 733
Installations et agencements	23 293	4 401		27 694
Matériels de bureau	5 568	801		6 369
TOTAL 2	**183 413**	**37 383**	**-**	**220 796**
TOTAL GENERAL (1+2)	**5 252 581**	**949 235**	**-**	**6 201 816**

5. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

NATURE DES PROVISIONS	31-déc-22	Dotation	Reprise sans consommation	Reprise avec consommation	31-déc-23
Provisions pour risques et charges	63 044	3 028		63 044	3 028
	0				0
Provisions diverses					
	0				0
Stocks de marchandises	71 178	106 622			177 800
Comptes clients	117 222	843	25 835		92 231
					0
TOTAL GENERAL	**251 445**	**110 494**	**25 835**	**63 044**	**273 059**
dont dotations et reprises	Exploitation	107 466	25 835	63 044	
dont dotations et reprises	Financière	3 028			

6. STOCKS

Au 31 décembre 2023, la valorisation brute des stocks de la Société a atteint 1 150 K€.

Les provisions pour dépréciation des stocks s'élevaient à 178 K€ au 31 décembre 2023.

7. CREANCES

Exercices clos le 31 décembre 2023

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Dépôt de garantie	7 269		7 269
De l'actif circulant			
Clients (montants nets)	1 096 772	1 096 772	
Fournisseurs & Personnel débiteurs	27 650	27 650	
Personnel	1 544	1 544	
Retenue à la source - Clients étrangers	28 773	28 773	
Etat, Impôts sur les bénéfices	294 752	294 752	
Taxe sur la valeur ajoutée	24 661	24 661	
Valeures mobilières de placement	22 125	22 125	
Charges constatées d'avance	50 060	50 060	
Total	**1 553 606**	**1 546 337**	**7 269**

Etat, Impôts sur les bénéfices

Le poste « Etat, Impôts sur les bénéfices » s'élevait à 295 K€ au 31 décembre 2023 et comprenait principalement :

- La créance d'impôt correspondant au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») pour une valeur de 295 K€

Compte tenu du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, le CIR est remboursable l'année suivant celle de sa constatation.

8. DISPONIBILITES

DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2023, la société détenait plusieurs comptes bancaires pour un montant total de 225 K € :

- BNP Paribas en € : solde comptable de 48 k € ;
- CIC en € : solde comptable de 26 k € ;
- BNP Paribas en $: solde comptable de 151 k € ;

9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Charges constatées d'avance

en €	31/12/2023	31/12/2022
Charges constatées d'avance	50 060	13 303
Montants	**50 060**	**13 303**

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Produits à recevoir

en €	31/12/2023	31/12/2022
Produits à recevoir	-	285 616
Montants	**-**	**285 616**

10. CAPITAUX PROPRES

10.1 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2022 et les comptes au 31 décembre 2023 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31.12.2022	Affectation du résultat	Augment. de capital	Diminution de capital	Options (BSA)	Résultat de l'exercice	31/12/2023
Capital social	217						217
Primes d'émission	3 699	- 2 893					805
Report à nouveau	- 2 360	2 360					-
Résultat de l'exercice	- 534	534				70	70
CAPITAUX PROPRES	**1 022**	**-**	**-**	**-**	**-**	**70**	**1 092**

10.2 Composition du capital social :

	31/12/2023	31/12/2022
Capital	217 337 €	217 337 €
Nombre total d'actions	217 337	217 337
Valeur nominale	1,00 €	1,00 €

11.ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :

Exercice clos le 31 décembre 2023

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Compte courant associés	1 633 395		1 633 395	
Fournisseurs et comptes rattachés	817 561	817 561		
Clients acomptes reçus	536 439	536 439		
Personnel et comptes rattachés	98 463	98 463		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 969	98 969		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	97 010	97 010		
Autres dettes fiscales et sociales	42 025	42 025		
Produits constatés d'avance	11 690	11 690		
Autres dettes	3 563	3 563		
Total	**3 339 115**	**1 705 720**	**1 633 395**	**-**
Avances reçues au cours d'exercice (hors int. Cour.) :	-			
Avances remboursées en cours d'exercice :	-			

12.COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

Détail des charges à payer

		31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Fournisseurs – Factures non parvenues		101 451	60 830
	Total	**101 451**	**60 830**
Dettes fiscales et sociales			
Personnel - provision congés payés		91 968	96 908
Personnel charges à payer		6 495	19 679
Charges sociales sur congés payés		39 309	41 682
Charges sociales à payer		3 248	9 840
État : charges à payer		1 156	1 156
	Total	**142 176**	**169 265**
TOTAL GENERAL		**243 627**	**230 095**

Produits constatés d'avance

en €	31/12/2023	31/12/2022
Montants :	11 690	15 590

Le montant des produits constatés d'avance ne concerne que des produits d'exploitation.

13. PRODUITS D'EXPLOITATION

- Chiffre d'affaires : 5 833K€ en 2023 (4 659 K€ en 2022)
- Autres produits : 753 K€ en 2022 (815 k€ en 2022)
    - Production immobilisée : 726 K€ en 2022 (818 K€ en 2022)

14. RESULTAT FINANCIER

Exercice clos le 31 décembre 2023

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers		
Gains de change	52 616	111 815
Revenu autres créances	155	
Rep. Provision pertes de ch.	63 044	
Total	**115 815**	**142 551**
Charges financières		
Pertes de change	118 342	79 920
Intérêts compte courant	16 176	54 025
Provisions pertes de change	3 028	63 044
Total	**137 546**	**196 999**
TOTAL Résultat Financier	**(21 731)**	**(85 174)**

15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de la société est un profit de 6 K € en 2023.

16. IMPOT SUR LES BENEFICES

Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés correspond essentiellement à :

- Crédit Impôt Recherche (« CIR ») qui s'est élevé à 294 736 € en 2023 (358 K € en 2022).

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 5 657 237 € au 31 décembre 2023. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

17. ENGAGEMENTS DONNES

Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul :

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'Abeeway en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2022. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans l'annexe des comptes annuels.

Ce montant a été déterminé à la date du 31 décembre 2023 en tenant comptes des éléments suivants :

- Table de mortalité ;
- Ancienneté du personnel ;
- Probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement a ainsi été estimé à environ 10 K € au 31 décembre 2023.

18. EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	8	10
Employés	2	2
Total	**10**	**12**

L'effectif au 31 décembre est de 10 personnes.

19.ENTREPRISES LIEES

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

Elles sont décrites ci-après :

Eléments	POSTES DU BILAN	ACTIF	PASSIF
A- Entreprises liées			
ACTILITY	Créances clients	232 650	
ACTILITY	Dettes fournisseurs		21 762
ACTILITY	Avance compte courant		1 633 395
TOTAL		**232 650**	**1 655 157**

Eléments	Résultat	Charges	Produits
A- Entreprises liées			
ACTILITY	Ventes de marchandises		3 328 332
ACTILITY	Achats de marchandises	24 060	
TOTAL		**24 060**	**3 328 332**

20. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Abeeway peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Abeeway met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Abeeway est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Abeeway n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de taux d'intérêt :

Abeeway n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où la Société ne détient plus de placement financier.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Abeeway fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risque client

Le risque client porte sur le non-recouvrement d'une créance auprès d'un client née de la vente de matériel ou de service. Abeeway suit avec attention l'ensemble des créances auprès de ses clients et ne constate pas à la clôture de l'exercice de risque spécifique au-delà des créances dépréciées au cours de l'exercice.
Certaines créances sont anciennes mais des accords d'échéanciers ont été convenus avec les clients concernés.

ABEEWAY
Société par Actions Simplifiée au capital de 217.337 euros
Siège social : Immeuble Aristote, Sophia Antipolis, 2000 route des Lucioles – 06410 Biot
801 888 421 RCS Antibes

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 28 JUIN 2024
CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

TROISIEME DECISION
Affectation et répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associée unique **approuve** l'affectation des résultats proposée par le Président, à savoir un bénéfice de 69.827 euros, de la manière suivante :

- Bénéfice net comptable ..... 69.826,84 euros

- Sur lequel il est prélevé la somme de ..... 3.491,34 euros
  A l'effet de doter le poste « Réserve Légale » du bilan,
  Lequel se trouve porté de à 3.491 euros.

- Le solde, soit la somme de ..... 66.335,5 euros
  Est affecté au poste « Report à Nouveau » du bilan,
  Lequel se trouve ainsi porté à 66.335,5 euros.

L'Associée unique **prend acte**, conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du CGI, de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Président,
ACTILITY,
Représentée par Monsieur Olivier HERSENT



Audit - Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

ABEEWAY

Société par actions simplifiée au capital 217 337 euros
Siège social : 2000, Route des Lucioles
06410 BIOT

RCS ANTIBES 801 888 421

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.

ABEEWAY
Société par actions simplifiée au capital 217 337 euros
Siège social : 2000, Route des Lucioles
06410 BIOT
RCS ANTIBES 801 888 421

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la Société ABEEWAY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ABEEWAY** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 26 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Jean-Fabrice SUBIAS

Bilan actif

Abeeway

Etats de synthèse au 31/12/2023

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	6 846 274	5 925 555	920 719	1 253 441
Concessions, brevets et droits assimilés	73 933	55 465	18 468	24 730
Autres immobilisations incorporelles	694 290		694 290	532 737
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	240 745	186 733	54 012	43 235
Autres immobilisations corporelles	37 768	34 064	3 704	7 093
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	7 269		7 269	7 269
ACTIF IMMOBILISE	**7 900 279**	**6 201 816**	**1 698 463**	**1 868 505**
Stocks				
Matières premières et autres approv.	606 800	42 469	564 332	189 315
Produits intermédiaires et finis	542 918	135 332	407 587	269 878
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 189 003	92 231	1 096 772	1 155 692
Fournisseurs débiteurs	27 650		27 650	16 141
Personnel	1 544		1 544	1 661
Etat, Impôts sur les bénéfices	294 752		294 752	353 190
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	24 661		24 661	58 182
Autres créances	28 773		28 773	
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				239 746
Valeurs mobilières de placement	22 125		22 125	22 125
Disponibilités	224 509		224 509	363 995
Charges constatées d'avance	50 060		50 060	13 303
ACTIF CIRCULANT	**3 012 796**	**270 031**	**2 742 764**	**2 683 229**
Ecarts de conversion - Actif	3 028		3 028	63 044
COMPTES DE REGULARISATION	**3 028**		**3 028**	**63 044**
TOTAL ACTIF	**10 916 103**	**6 471 848**	**4 444 255**	**4 614 778**

Bilan passif

Abeeway

Etats de synthèse au 31/12/2023

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	217 337	217 337
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	805 148	3 698 637
Report à nouveau		-2 359 699
Résultat de l'exercice	***69 827***	***-533 790***
CAPITAUX PROPRES	**1 092 312**	**1 022 485**
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	3 028	63 044
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**3 028**	**63 044**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 633 395	1 985 741
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	536 439	434 120
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	817 561	692 665
Personnel	*98 463*	*122 790*
Organismes sociaux	*98 969*	*123 771*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*97 010*	*84 993*
Autres dettes fiscales et sociales	*42 025*	*60 263*
Dettes fiscales et sociales	336 468	391 817
Autres dettes	3 563	2 181
Produits constatés d'avance	11 690	15 590
DETTES	**3 339 115**	**3 522 114**
Ecarts de conversion - Passif	9 800	7 135
TOTAL PASSIF	**4 444 255**	**4 614 778**

COMPTE DE RESULTAT

Abeeway

Etats de synthèse au 31/12/2023

	du 01/01/23 au 31/12/23	du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS		
Production vendue	5 833 225,39	4 659 445,53
Production stockée	214 535,98	-112 685,67
Subventions d'exploitation	23 411,07	
Autres produits	752 798,77	814 838,06
Total	**6 823 971,21**	**5 361 597,92**
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de m.p & aut.approv.	2 954 240,66	2 265 725,84
Variation de stock (m.p.)	-410 558,59	84 637,17
Autres achats & charges externes	2 301 508,06	1 500 640,68
Total	**4 845 190,13**	**3 851 003,69**
MARGE SUR M/SES & MAT	**1 978 781,08**	**1 510 594,23**
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	44 708,24	20 559,55
Salaires et Traitements	754 075,72	774 709,24
Charges sociales	311 508,58	331 626,26
Amortissements et provisions	1 056 700,26	1 170 792,96
Autres charges	20 657,33	20 660,44
Total	**2 187 650,13**	**2 318 348,45**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-208 869,05**	**-807 754,22**
Produits financiers	115 815,35	111 815,26
Charges financières	137 546,22	196 988,89
Résultat financier	**-21 730,87**	**-85 173,63**
RESULTAT COURANT	**-230 599,92**	**-892 927,85**
Produits exceptionnels	5 690,76	1 300,00
Résultat exceptionnel	**5 690,76**	**1 300,00**
Impôts sur les bénéfices	-294 736,00	-357 838,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	**69 826,84**	**-533 789,85**

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2023, qui dégagent un bénéfice de 69 827 €, ont été arrêtés le 25 juin 2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Tour de financement Actility SA

Le 16 juin 2023, l'Associé Unique d'Actility a finalisé une levée de fonds d'un montant total de 4.7m€. En complément de cette injection de trésorerie, l'ensemble des obligations convertibles émises par Actility ont été converties en actions pour une valeur totale de 11 364 880 euros.
Compte tenu des éléments qui précédent, l'hypothèse de continuité de l'exploitation a été retenue par l'Associé unique.

Crédit d'impôt Recherche (CIR)
La société Abeeway SAS est éligible au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour l'exercice clôturant au 31/12/2023.
Le montant comptabilisé à ce titre en compte de résultat s'est élevé à 294 736 euros en 2023 (357 838 euros en 2022).

Impacts principaux du conflit Russie Ukraine sur les activités de la société
La guerre en Ukraine et les tensions géopolitiques ont contribué à une incertitude économique qui a eu un effet négatif important sur tous les marchés.
Dans un contexte inflationniste, les augmentations de prix nécessaires ont été mises en place dans les délais adéquats par la société et ont permis d'éviter une érosion des marges.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L123-12 à L123-28 et R123-172 à R123-208) et du règlement ANC n°2016-07 du 26/12/2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Intangibilité du bilan d'ouverture, et
- Indépendance des exercices.

L'hypothèse de continuité de l'exploitation a été retenue par l'Associé unique compte tenu des éléments mentionnés au paragraphe 1.1 ci-dessus.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle, où lorsque
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

3.1 – FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont constatés en charges quand ils sont encourus. Les frais de développement comptabilisés sur l'exercice concernant les balises ont été activés en immobilisations incorporelles au 31/12/2023 pour 725 571 euros par la contrepartie d'un compte de production immobilisée. Ce montant inclus :

- Une quote-part de dépenses de personnel,
- Des dépenses de sous-traitance, et
- Des honoraires pour dépôts de brevet.

Les frais de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer des produits ou protocoles qui peuvent donner lieu à un ou plusieurs brevets.

En 2023, Abeeway a poursuivi ses efforts R&D visant à étendre et à mettre à jour l'ensemble des sa gamme de balises de géolocalisation à faible consommation.

De par la nature de l'activité de la société et compte tenu du caractère innovant des projets nous les avons immobilisés à l'actif du bilan car les projets afférents satisfont aux critères comptables et en particulier :

- Ils sont clairement définis et les coûts afférents sont mesurés de façon fiable identifiés clairement,
- Leur faisabilité technique est démontrée,
- Les produits ont de sérieuses chances d'être commercialisés ou utilisés en interne,
- Les actifs sont générateurs d'avantages économiques futurs,
- Les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les frais de développements sont amortis linéairement à compter de leur date de mise en service en retenant une durée de 3 ans.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées, des frais de recherche & développement, dépôts de marque ainsi que les coûts de certification. Elles sont amorties de la façon suivante :

- Dépôt de marque .....Non amortissable
- Certification .....Linéaire …3 ans

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation de chaque bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de sa valeur résiduelle, sous réserve que cette valeur résiduelle soit à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel et outillage ..... Linéaire… 3 à 5 ans
- Matériel et outillage R&D ..... Linéaire… 3 ans
- Agencements, Installations ..... Linéaire… 5 ans
- Matériel informatique ..... Linéaire… 3 ans

3.3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont principalement constituées des dépôts et cautionnements consentis par la Société.

3.4 – STOCK

Les stocks sont valorisés sur la base de la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- Sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence ;
- Sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

Des provisions couvrant les risques de perspectives de ventes ont été par ailleurs comptabilisées sur la base d'analyses par référence menées par le Management de la Société.

Au 31 décembre 2023, les stocks sont dépréciés à hauteur de 177 800 euros.

3.5 – CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent principalement :

- Le crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif du bilan au cours de l'exercice pendant lequel les dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ont été engagées, ainsi que
- Les créances de TVA, et
- Les avances versées aux fournisseurs.

3.6 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la date de clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – Actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

3.7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le risque est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

3.8 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en retenant comme principales hypothèses :

- Age de départ en retraite : 67 ans
- Taux de turnover : 6 %
- Taux d'actualisation : 1,3 %
- Hausse annuelle des salaires : 2 %

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions dans les comptes annuels mais sont mentionnés en engagement « hors-bilan ». (Cf. note 17).

3.9 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société résulte essentiellement de ventes de produits finis et de prestations de services qui les accompagnent.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités

ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des dispositions prévues aux contrats.

3.10 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant correspond aux produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

3.11 – SUBVENTIONS RECUES

Les subventions reçues sont reconnues au sein du résultat de la période dès lors que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2023

IMMOBILISATIONS	31-déc-22	Augmentation	Diminution/ Cession/ Reclassement	31-déc-23
Frais de developpement capitalisés	6 282 257	564 018		6 846 274
Autres immobilisations incorporelles	65 083	8 850		73 933
Immobilisations incorporelles en cours	532 737	684 458	522 905	694 290
TOTAL 1	**6 880 076**	**1 257 326**	**522 905**	**7 614 497**
Matériel et outillages industriels	197 787	42 958		240 745
Installations et agencements	28 550			28 550
Matériel de bureau	7 404	1 814		9 218
TOTAL 2	**233 741**	**44 771**	**-**	**278 513**
Dépôts de garantie	7 269			7 269
TOTAL 3	**7 269**	**-**	**-**	**7 269**
TOTAL GENERAL (1+2+3)	**7 121 087**	**1 302 097**	**522 905**	**7 900 279**

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 Décembre 2023

IMMOBILISATIONS	31-déc-22	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc-23
Frais de développement capitalisés	5 028 816	896 739		5 925 555
Autres immobilisations incorporelles	40 353	15 112		55 465
TOTAL 1	**5 069 168**	**911 852**	**-**	**5 981 020**
Matériels et outillages industriels	154 552	32 180		186 733
Installations et agencements	23 293	4 401		27 694
Matériels de bureau	5 568	801		6 369
TOTAL 2	**183 413**	**37 383**	**-**	**220 796**
TOTAL GENERAL (1+2)	**5 252 581**	**949 235**	**-**	**6 201 816**

5. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

NATURE DES PROVISIONS	31-déc-22	Dotation	Reprise sans consommation	Reprise avec consommation	31-déc-23
Provisions pour risques et charges	63 044	3 028		63 044	3 028
	0				0
Provisions diverses					
	0				0
Stocks de marchandises	71 178	106 622			177 800
Comptes clients	117 222	843	25 835		92 231
					0
TOTAL GENERAL	**251 445**	**110 494**	**25 835**	**63 044**	**273 059**
dont dotations et reprises	Exploitation	107 466	25 835	63 044	
dont dotations et reprises	Financière	3 028			

6. STOCKS

Au 31 décembre 2023, la valorisation brute des stocks de la Société a atteint 1 150 K€.

Les provisions pour dépréciation des stocks s'élevaient à 178 K€ au 31 décembre 2023.

7. CREANCES

Exercices clos le 31 décembre 2023

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Dépôt de garantie	7 269		7 269
De l'actif circulant			
Clients (montants nets)	1 096 772	1 096 772	
Fournisseurs & Personnel débiteurs	27 650	27 650	
Personnel	1 544	1 544	
Retenue à la source - Clients étrangers	28 773	28 773	
Etat, Impôts sur les bénéfices	294 752	294 752	
Taxe sur la valeur ajoutée	24 661	24 661	
Valeures mobilières de placement	22 125	22 125	
Charges constatées d'avance	50 060	50 060	
Total	**1 553 606**	**1 546 337**	**7 269**

Etat, Impôts sur les bénéfices

Le poste « Etat, Impôts sur les bénéfices » s'élevait à 295 K€ au 31 décembre 2023 et comprenait principalement :

- La créance d'impôt correspondant au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») pour une valeur de 295 K€

Compte tenu du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, le CIR est remboursable l'année suivant celle de sa constatation.

8. DISPONIBILITES

DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2023, la société détenait plusieurs comptes bancaires pour un montant total de 225 K € :

- BNP Paribas en € : solde comptable de 48 k € ;
- CIC en € : solde comptable de 26 k € ;
- BNP Paribas en $: solde comptable de 151 k € ;

9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Charges constatées d'avance

en €	31/12/2023	31/12/2022
Charges constatées d'avance	50 060	13 303
Montants	**50 060**	**13 303**

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Produits à recevoir

en €	31/12/2023	31/12/2022
Produits à recevoir	-	285 616
Montants	**-**	**285 616**

10. CAPITAUX PROPRES

10.1 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2022 et les comptes au 31 décembre 2023 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31.12.2022	Affectation du résultat	Augment. de capital	Diminution de capital	Options (BSA)	Résultat de l'exercice	31/12/2023
Capital social	217						217
Primes d'émission	3 699	- 2 893					805
Report à nouveau	- 2 360	2 360					-
Résultat de l'exercice	- 534	534				70	70
CAPITAUX PROPRES	**1 022**	**-**	**-**	**-**	**-**	**70**	**1 092**

10.2 Composition du capital social :

	31/12/2023	31/12/2022
Capital	217 337 €	217 337 €
Nombre total d'actions	217 337	217 337
Valeur nominale	1,00 €	1,00 €

11.ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :

Exercice clos le 31 décembre 2023

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Compte courant associés	1 633 395		1 633 395	
Fournisseurs et comptes rattachés	817 561	817 561		
Clients acomptes reçus	536 439	536 439		
Personnel et comptes rattachés	98 463	98 463		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 969	98 969		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	97 010	97 010		
Autres dettes fiscales et sociales	42 025	42 025		
Produits constatés d'avance	11 690	11 690		
Autres dettes	3 563	3 563		
Total	**3 339 115**	**1 705 720**	**1 633 395**	**-**
Avances reçues au cours d'exercice (hors int. Cour.) :	-			
Avances remboursées en cours d'exercice :	-			

12.COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

Détail des charges à payer

		31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Fournisseurs – Factures non parvenues		101 451	60 830
	Total	**101 451**	**60 830**
Dettes fiscales et sociales			
Personnel - provision congés payés		91 968	96 908
Personnel charges à payer		6 495	19 679
Charges sociales sur congés payés		39 309	41 682
Charges sociales à payer		3 248	9 840
État : charges à payer		1 156	1 156
	Total	**142 176**	**169 265**
TOTAL GENERAL		**243 627**	**230 095**

Produits constatés d'avance

en €	31/12/2023	31/12/2022
Montants :	11 690	15 590

Le montant des produits constatés d'avance ne concerne que des produits d'exploitation.

13. PRODUITS D'EXPLOITATION

- Chiffre d'affaires : 5 833K€ en 2023 (4 659 K€ en 2022)
- Autres produits : 753 K€ en 2022 (815 k€ en 2022)
    - Production immobilisée : 726 K€ en 2022 (818 K€ en 2022)

14. RESULTAT FINANCIER

Exercice clos le 31 décembre 2023

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers		
Gains de change	52 616	111 815
Revenu autres créances	155	
Rep. Provision pertes de ch.	63 044	
Total	**115 815**	**142 551**
Charges financières		
Pertes de change	118 342	79 920
Intérêts compte courant	16 176	54 025
Provisions pertes de change	3 028	63 044
Total	**137 546**	**196 999**
TOTAL Résultat Financier	**(21 731)**	**(85 174)**

15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de la société est un profit de 6 K € en 2023.

16. IMPOT SUR LES BENEFICES

Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés correspond essentiellement à :

- Crédit Impôt Recherche (« CIR ») qui s'est élevé à 294 736 € en 2023 (358 K € en 2022).

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 5 657 237 € au 31 décembre 2023. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

17. ENGAGEMENTS DONNES

Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul :

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'Abeeway en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2022. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans l'annexe des comptes annuels.

Ce montant a été déterminé à la date du 31 décembre 2023 en tenant comptes des éléments suivants :

- Table de mortalité ;
- Ancienneté du personnel ;
- Probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement a ainsi été estimé à environ 10 K € au 31 décembre 2023.

18. EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	8	10
Employés	2	2
Total	**10**	**12**

L'effectif au 31 décembre est de 10 personnes.

19.ENTREPRISES LIEES

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

Elles sont décrites ci-après :

Eléments	POSTES DU BILAN	ACTIF	PASSIF
A- Entreprises liées			
ACTILITY	Créances clients	232 650	
ACTILITY	Dettes fournisseurs		21 762
ACTILITY	Avance compte courant		1 633 395
TOTAL		**232 650**	**1 655 157**

Eléments	Résultat	Charges	Produits
A- Entreprises liées			
ACTILITY	Ventes de marchandises		3 328 332
ACTILITY	Achats de marchandises	24 060	
TOTAL		**24 060**	**3 328 332**

20. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Abeeway peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Abeeway met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Abeeway est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Abeeway n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de taux d'intérêt :

Abeeway n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où la Société ne détient plus de placement financier.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Abeeway fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risque client

Le risque client porte sur le non-recouvrement d'une créance auprès d'un client née de la vente de matériel ou de service. Abeeway suit avec attention l'ensemble des créances auprès de ses clients et ne constate pas à la clôture de l'exercice de risque spécifique au-delà des créances dépréciées au cours de l'exercice.
Certaines créances sont anciennes mais des accords d'échéanciers ont été convenus avec les clients concernés.